

Les Départements et les Régions de France :

1. Définitions :

Le département :

La France est un pays qui a une superficie de 549 000 Km². Après la révolution française, en 1790, on décide de diviser le pays en départements. Le pouvoir central leur donne de plus en plus de compétences pour travailler. Chaque département constitue une structure administrative qui peut agir dans des domaines que l'Etat lui laisse gérer. On dit qu'un département est une collectivité territoriale. Il s'occupe notamment de l'entretien des routes, de l'aide à la personne et des collèges. Le département est dirigé par le conseil général à la tête duquel il y a un président élu pour 6 ans, il est également aidé par un préfet, représentant de l'Etat. On trouve une préfecture par département.

La région :

La Région est arrivée bien après, c'est à l'époque de la première Guerre Mondiale que l'on décide de regrouper des départements en régions. Il y a dans une région entre 2 et 8 départements. Les compétences des départements ne sont pas supprimées et restent d'une grande importance mais la Région devient la première division du territoire français. Elle s'occupe des lycées, les transports et de la formation professionnelle. Pour diriger une région, il y a un conseil régional. Les représentants de ce conseil sont élus, la première élection a eu lieu le 16 mars 1986.

2. La spécificité de l'outre-mer

Les régions d'outre-mer sont appelées territoires, les TOM. Elles ont la particularité de ne se composer que d'un seul département. C'est le cas de la Guyane, la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. On parle alors de DOM, département d'outre-mer. Ce nom leur a été donné en 1946. Ces régions sont attachées à la France comme peut l'être la Corse qui n'est pas sur le continent. On rencontre également des COM (collectivité d'outre mer), c'est un territoire qui a un conseil général. Elles ont une autonomie particulière par rapport à la métropole. On compte Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin et Saint Barthélemy.

3. Nombre de départements et de régions:

Le nombre de Régions en France métropolitaine est de 22 en comptant les territoires d'outre-mer, on obtient 26 Régions françaises.

Le nombre de départements n'a pas toujours été fixe, il n'a cessé d'évoluer au fil du temps. En 1810, on en compte 83 puis 110. Il s'est arrêté à 89, mais en 1871 se crée le 90^{ème} département appelé territoire de Belfort. En 1965, on découpe le département de l'actuelle Ile de France, on obtient à la place huit divisions : Paris, les Yvelines, l'Essonne, la Seine et Marne, le Val d'Oise, le Val de Marne, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Cela nous fait 96 départements, auxquels il faut ajouter les 4 départements d'outre-mer.

Chaque département possède un numéro que l'on retrouve dans nos adresses pour les deux premiers chiffres des codes postaux, mais aussi sur notre numéro de sécurité sociale et les plaques d'immatriculation des voitures. Depuis 1922, les départements sont classés par ordre alphabétique, seule exception le territoire de Belfort et les départements d'Ile de France car ils ont été créés tardivement. La Corse a aussi une particularité, elle a été divisée en deux départements le 1^{er} janvier 1976. La Corse du Sud prend le numéro 2A et la Haute Corse 2B.

3. Le nom des départements et des régions :

Régions :

1 Alsace :

- 67 Bas-Rhin
- 68 Haut-Rhin

2 Aquitaine :

- 24 Dordogne
- 33 Gironde
- 40 Landes
- 47 Lot-et-Garonne
- 64 Pyrénées-Atlantiques

3 Auvergne :

- 03 Allier
- 15 Cantal
- 43 Haute-Loire
- 63 Puy-de-Dôme

4 Bourgogne :

- 21 Côte-d'Or
- 58 Nièvre
- 71 Saône-et-Loire
- 89 Yonne

5 Bretagne :

- 22 Côtes-d'Armor
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 56 Morbihan

6 Centre :

- 18 Cher
- 28 Eure-et-Loir
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 45 Loiret

7 Champagne-Ardenne :

- 08 Ardennes
- 10 Aube
- 52 Haute-Marne
- 51 Marne

8 Corse :

- 2A Corse-du-Sud
- 2B Haute-Corse

9 Franche-Comté :

- 25 Doubs
- 70 Haute-Saône
- 39 Jura
- 90 Territoire de Belfort

10 Ile-de-France :

- 91 Essonne
- 92 Hauts-de-Seine
- 75 Paris
- 77 Seine-et-Marne
- 93 Seine-Saint-Denis
- 95 Val-d'Oise

- 94 Val-de-Marne
- 78 Yvelines
- 11 Languedoc-Roussillon :
 - 11 Aude
 - 30 Gard
 - 34 Hérault
 - 48 Lozère
 - 66 Pyrénées-Orientales
- 12 Limousin :
 - 19 Corrèze
 - 23 Creuse
 - 87 Haute-Vienne
- 13 Lorraine :
 - 54 Meurthe-et-Moselle
 - 55 Meuse
 - 57 Moselle
 - 88 Vosges
- 14 Midi-Pyrénées :
 - 09 Ariège
 - 12 Aveyron
 - 32 Gers
 - 31 Haute-Garonne
 - 65 Hautes-Pyrénées
 - 46 Lot
 - 81 Tarn
 - 82 Tarn-et-Garonne
- 15 Nord-Pas-de-Calais :
 - 59 Nord
 - 62 Pas-de-Calais
- 16 Basse-Normandie :
 - 14 Calvados
 - 50 Manche
 - 61 Orne
- 17 Haute-Normandie :
 - 27 Eure
 - 76 Seine-Maritime
- 18 Pays de la Loire :
 - 44 Loire-Atlantique
 - 53 Mayenne
 - 49 Maine-et-Loire
 - 72 Sarthe
 - 85 Vendée
- 19 Picardie :
 - 02 Aisne
 - 60 Oise
 - 80 Somme
- 20 Poitou-Charentes
 - 16 Charente
 - 17 Charente-Maritime
 - 79 Deux-Sèvres
 - 86 Vienne
- 21 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - 04 Alpes-de-Haute-Provence

- 06 Alpes-Maritimes
- 13 Bouches-du-Rhône
- 05 Hautes-Alpes
- 83 Var
- 84 Vaucluse

22 Rhône-Alpes

- 01 Ain
- 07 Ardèche
- 26 Drôme
- 74 Haute-Savoie
- 38 Isère
- 42 Loire
- 69 Rhône
- 73 Savoie

971 Guadeloupe

972 Martinique

973 Guyane

974 Réunion